



Landerneau, le 20/11/2023

**Objet : Nouvelle réglementation gestion des précurseurs d'explosifs**

Chère adhérente, cher adhérent,

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, la France a mis en œuvre un nouveau règlement relatif à la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs. L'objectif de cette loi est de lutter contre le terrorisme et contre la fabrication illicite d'explosifs.

Certains produits, vendus par Eureden, sont concernés comme : des engrais, des produits de nettoyage, du désinfectant, etc.

Nous poursuivons notre programme de mise en conformité avec cette réglementation.

A cette fin, nous allons vous proposer, durant les prochains mois, de signer électroniquement via DocuSign une attestation sur l'honneur quant au bon usage des produits dont vous trouverez la liste au verso de ce courrier.

Nous vous demandons de bien vouloir vous munir d'une adresse mail ainsi que d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport).

Cette attestation aura également pour objectif de répondre aux impératifs réglementaires d'identification des acheteurs de précurseurs d'explosifs.

Votre technicien vous guidera et vous remettra un mode opératoire, il sera à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches tout comme notre hotline au 02 30 826 001 ou via [moncontact@eureden.com](mailto:moncontact@eureden.com) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier.

Nous vous prions de croire chère adhérente, cher adhérent, en l'expression de nos sentiments distingués.

**Philippe COUELLAN**  
Président de la Commission Agrofournitures

coopérative Eureden

Siège social : 34, rue Ferdinand Buisson - Zone d'activité de Kervidanou 3 - 29300 MELLAC  
645 690 RCS Quimper - Société coopérative agricole à capital variable agréée N°20024 - N° TVA : FR19 841645690  
[www.eureden.com](http://www.eureden.com)